



Comité de la Flamme du Monument National de  
la Solidarité Luxembourgeoise,

Rapport succinct de la Réunion du 12 octobre 1993  
au Ministère d'Etat.

Présences: M. Aloyse RATHS, Président du Conseil national de  
la Résistance;  
M. Lucien KOHN, Membre du Conseil national de la  
Résistance;  
M. Jos WEYRICH, Président de la Fédération des  
Victimes du Nazisme Enrôlées de Force;  
M. Jules STEFFEN, Secrétaire de l'Amicale des Anciens  
de Tambow;  
Mad. Adeline TIDICK, Membre de l'Amicale des  
Femmes Concentrationnaires et Prison-  
nières Politiques Luxembourgeoises;

Gast. GENGLER, Conseiller de Gouvernement 1<sup>o</sup> cl. près  
le Ministère d'Etat, présidant la séance sur  
ordre de M. le Premier Ministre.

Les échanges ont porté sur les emplacements/préséances des  
mouvements patriotiques luxembourgeois aux cérémonies officielles  
devant se dérouler au Monument national ci-dessus mentionné.

Des difficultés et des mécontentements ont surgi presque  
régulièrement du fait que:

- l'ordre des préséances, tel qu'il émanait d'une proposition  
du C.N.R. d'octobre 1978, confirmée par une deuxième missive  
datée au 4 octobre 1989, ne se trouvait pas toujours  
respecté.
- la Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force  
n'était pas mentionnée directement dans la suite arrêtée,  
d'où profond sentiment de déconsidération, selon avis des  
concernés.

Séance tenante, les accords se sont acheminés vers :

- une réduction du nombre des DÉLÉGUÉS OFFICIELS de chacun(e)  
des groupements et institutions patriotiques:
  - deux délégués officiels seraient désormais admis  
directement dans les préséances, à savoir le Président  
et le Porte-drapeau.

Il reste loisible aux groupements d'admettre un plus  
grand nombre de leurs membres, à condition qu'ils  
veuillent bien se tenir en dehors des rangs-préséances.-

- la réservation d'un emplacement particulier aux  
Membres du Comité de la Flamme, places se trouvant  
en dehors de l'espace prévu pour les mouvements  
patriotiques.-(voir plan de situation joint).
- la réservation d'un espace pour la délégation de la  
Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force,  
cette délégation comprenant les représentants  
de la Fédération-même, de l'Amicale des Anciens  
de Tambow, l'Association des Survivants,  
l'Association des Enrôlés de Force, finalement  
les Mutilés de Guerre, soient cinq délégués, plus  
les porte-drapeau(x).--(voir plan de situation)--

Il est subsidiairement envisagé de faire tenir , à chaque délégué-président ou son remplaçant + porte-drapeau, un TITRE d'ACCES, type Carte d'invitation portant date, raison sociale du groupement patriotique, éventuellement nom et prénoms. Ces renseignements seront inscrits par le soin de chacun des mouvements concernés.

Pour limiter les travaux administratifs à un minimum décent, il est envisageable de transmettre à chacun des mouvements nationaux un certain nombre des cartes à l'avance , titres que les responsables voudront bien faire remplir et faire parvenir aux délégués désignés.

Annexe: plan de situation/Monument

Monument National de la Solidarité luxembourgeoise

Inauguration: 10 octobre 1971

